

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC28

présenté par
M. Féron, rapporteur

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 10, après les mots :

« mise à »,

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel